



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## établissements

Question écrite n° 41523

### Texte de la question

Mme Laurence Dumont appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation des personnes handicapées en attente d'une place dans une structure d'accueil spécialisée. Face aux difficultés des structures d'accueil pour les personnes handicapées, un plan pluriannuel de création de 16 500 places nouvelles dans les établissements spécialisés tels les centres d'aide par le travail (CAT) ou les maisons d'accueil spécialisées (MAS) est engagé. Si cette mesure constitue une très grande avancée, elle n'est pas de nature à régler de manière immédiate le problème de l'engorgement des listes d'attente de ces établissements spécialisés. Dans le Calvados, l'URAPEI a dénombré 86 enfants dont 15 autistes sur les listes d'attente des structures sous sa responsabilité. Sachant que ses établissements disposent de 370 places et accueillent 80 % des enfants du département, l'attente moyenne est de deux à trois ans en moyenne. Pour les adultes, la situation est plus alarmante encore. 271 personnes dont 16 autistes et 45 orientés MAS attendent actuellement pour bénéficier d'une des 986 places que gère l'URAPEI dans le département. L'attente moyenne est là de sept à onze ans. Cette situation est extrêmement pesante pour les familles. Une mère qu'elle a rencontrée sur sa circonscription et dont le fils de 25 ans est gravement épileptique n'a pu prendre de vacances depuis des années et ce malgré son intense fatigue physique et psychologique. Le plan pluriannuel ne pourra résorber ces listes d'attente aussi rapidement qu'on le souhaite. C'est pourquoi, afin de soulager les familles dont l'attente risque de durer plusieurs mois, voire malheureusement plusieurs années, il serait nécessaire de mettre en place des structures d'accueil spécialisées dont la vocation unique serait l'accueil temporaire pour des vacances. De nombreuses associations se disent prêtes à participer à l'élaboration de tels projets, et notamment dans le Calvados. Elle lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui préciser quelles mesures elle pourrait envisager pour aider les associations à monter ce type de structures qui ne semble pas encore exister en France. Elle tient à préciser que l'attente des familles est grande en la matière.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Laurence Dumont](#)

**Circonscription :** Calvados (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41523

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 février 2000, page 985